

## **Convention Education Nationale – Ville d'Angers**

Entre les soussignées :

La Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Maine-et-Loire, représentée par Mr Benoit DECHAMBRE, Inspecteur d'académie-DASEN, ci-après désignée « la DSDEN de Maine-et-Loire »

D'une part,

La Ville d'Angers, représentée par son Maire, Monsieur Christophe BÉCHU, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 29 janvier 2018, ci-après dénommée « la ville »,

D'autre part, ont convenu :

### **Introduction**

Le Conseil Municipal de la ville d'Angers de septembre 2016 a poursuivi ses engagements en matière de collaboration avec l'Education Nationale en adoptant une Politique Educative Locale (PEL) fixant ses orientations pour 2017/2020.

Sont réaffirmés notamment :

- que les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants. Mais il convient de prendre en compte le fait que la réussite éducative est également assurée par l'école et par d'autres acteurs du territoire, dans une forme d'alliance que les Assises de la réussite éducative ont mis en valeur en septembre 2015..
- que la réussite d'un projet de l'éducation, ne se limite pas à encadrer les différents espace-temps de l'enfant mais de mettre en synergie les compétences des différents acteurs éducatifs agissant sur le territoire

### **Article 1- Objet de cette convention**

Au-delà des obligations réglementaires qui s'imposent en matière de compétences territoriales pour la collectivité dans le domaine de l'éducation, cette convention cadre précise en quoi et comment les services de la ville et ses partenaires contribuent à participer à la réussite éducative des jeunes Angevins aux côtés des parents et de la communauté éducative.

L'ambition de cette convention est de poser les principes de cette coopération qui se déclineront à chaque fois que nécessaire dans le cadre des conventions ou des dispositifs contractuels spécifiques, comme par exemple :

- le contrat local de santé CLS notamment pour le parcours de santé,
- les conventions par domaine comme pour le sport et la culture dédiées avec la formalisation de projets pédagogiques et les agréments des intervenants,
- le projet éducatif de territoire PEDT qui déclinera plus spécifiquement les actions de la PEL sur les temps périscolaires.....
- .....

## Article 2 – Des principes de base

Conduire un projet aussi transversal que celui-ci, nécessite de mobiliser tous les acteurs du territoire en conjuguant cohérence et complémentarité.

Le premier principe du projet s'attache à préciser le cadre d'intervention de la Ville d'Angers pour **agir aux côtés des parents et des personnels de l'éducation nationale** afin de garantir les meilleures conditions d'un parcours éducatif pour les plus jeunes.

Le second, est de **réaffirmer les valeurs de la République** à partir d'action dans les quartiers pour mobiliser toutes les forces de notre territoire et contribuer ainsi à l'enrichissement de l'environnement dans lequel l'enfant va construire sa vie.

Enfin, le dernier principe est consacré à **faire vivre l'Alliance** (parents, école et acteurs éducatifs du territoire) pour définir sa mise en œuvre, garantir son pilotage et son évaluation, dans le but d'assurer une gouvernance partagée.

## Article 3 – Agir sur la base d'orientations partagées

Sans prétendre à l'exhaustivité, sont précisées par orientations, les actions que les deux parties se proposent de partager pour contribuer à soutenir le parcours éducatif des enfants et des jeunes.

### 1 - Prendre soin de sa santé

Avec pour finalité de « Repérer le plus précocement possible les difficultés de santé des élèves susceptibles d'entraver leur scolarité ».

- En agissant avec 3 actions :
  - ✓ Formaliser les repères simples et essentiels de « prévention santé » susceptibles de servir de support de communication afin de garantir une juste et réelle information pour les parents, les enseignants et les autres acteurs, notamment sur les questions de sommeil, d'alimentation et d'hygiène.
  - ✓ Favoriser les échanges entre parents, personnels de l'éducation nationale, personnels de crèches et assistantes maternelles sur les bonnes pratiques en matière de prévention santé, notamment dans les temps transitionnels entre la crèche et l'entrée en maternelle avec les classes passerelle.
  - ✓ Encourager les initiatives de rencontres (type comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté interdégradés) entre les écoles et les acteurs de proximité afin d'assurer des coopérations pour agir conjointement sur des actions de prévention et notamment à partir des campagnes annuelles proposées :

- pour 2018 : la nutrition avec l'alimentation et l'activité physique et sportive
- pour 2019 : l'hygiène avec l'hygiène bucco-dentaire et l'hygiène corporelle
- pour 2020 : les rythmes de vie avec le sommeil et l'hygiène de vie

## 2- S'approprier les bases du langage

Avec pour finalité de «Favoriser l'expression de l'enfant, mais également le lien parents-enfants en structurant les bases du langage sur les bases du quotidien et des émotions »

- En agissant sur une action en particulier :
  - ✓ Soutenir et co-animer, selon les possibilités, des ateliers langage parents-enfants prévus dans chaque quartier pour accompagner les enfants dont les besoins langagiers font déjà l'objet d'une attention particulière sur le temps scolaire.
  - ✓ Encourager les parents à participer aux différents espaces d'information ou de formation proposés à leur intention, notamment les stages de français, technique de communication, informatique de l'Institut Municipal ou autres.

## 3 - Etre éveillé à l'art et à la culture

Avec pour finalité de viser le pouvoir d'expression et de créativité des publics et notamment les 6 à 10 ans. Les actions culturelles, structurées dans le cadre de parcours, participent également à la formation à la citoyenneté avec l'estime de soi, le respect de l'expression des autres et l'argumentation.

- En agissant à partir de 3 actions :
  - ✓ Participer à la mise en place d'un comité local de coordination et d'animation des parcours d'éducation de tous les acteurs éducatifs concernés par les actions à caractère culturel sur Angers. Notamment, pour assurer la programmation annuelle des activités culturelles de la ville en direction des écoles.
  - ✓ Collaborer à la définition d'un cadre de références partagé avec les acteurs culturels pour mettre en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle s'appuyant sur les différents temps de vie des enfants ( scolaire, périscolaire et extrascolaire), notamment de 6 à 10 ans
  - ✓ Favoriser les formations des acteurs à ce projet collectif en rassemblant, selon le cas les échanges entre personnels de l'éducation nationale, animateurs socioculturels, professeurs artistiques et artistes.

## 4 – Etre bon joueur

Avec pour finalité, l'apprentissage des pratiques sportives et ludiques dans l'objectif de s'approprier les techniques des jeux mais également en apportant la dimension citoyenne avec les notions de coopération, de respect de l'autre et de respect des règles.

- ✓ Pour partager des repères pédagogiques communs afin de renforcer la cohérence les interventions de chacun en référence aux programmes.
- ✓ Pour-contribuer à faire connaître les actions portées par les acteurs de la ville en direction des familles :
  - L'organisation de " Challenge Ludo'Sport" - Il s'agit de créer un événement sportif et culturel. Les activités sont à la fois sportives avec des tournois de type futsal, basket Ball... mais également ludiques avec des ateliers de jeux des bibliothèques.
  - Les chartes de partenariat "être bon joueur" – Pour encourager les initiatives proposées des clubs qui contribuent à la mise en place d'interventions agissant sur les notions « être bon joueur ».

- Les conventions des Clubs pros et "être bon joueur" – afin d'encourager les sportifs de haut niveau, notamment en football et en basket Ball, à la diffusion des valeurs de « fairplay ».
- Le trophée "être bon joueur"- les comportements particulièrement exemplaires d'enfants, de jeunes, d'adultes ou d'une équipe constatés tant dans le jeu sportif ainsi qu'en périphérie du sport, sont valorisés à l'occasion de la cérémonie des sportifs à l'honneur.

### 5 –Avoir un usage éclairé et responsable des outils numériques

Avec pour finalité d'accompagner les enfants et les jeunes dans le passage du simple usage de logiciel à celui de producteur de contenus numériques (prendre le recul nécessaire par rapport à la technique pour comprendre les véritables enjeux de cette évolution technologique et culturelle).

- ✓ Pour partager des repères pédagogiques commun en référence notamment au socle commun de connaissances, de compétences et de culture visant la mise en cohérence et favorisant la continuité pour toute action proposée par les différents acteurs intervenant auprès du public ciblé. Des formations communes pourront être envisagées afin d'offrir aux enfants une initiation à la programmation en appui d'applications ludiques et adaptées à leur âge.
- ✓ Et contribuer à faire connaître les actions portées par les acteurs de la ville en direction des familles :
  - ✓ des ateliers " Permis de naviguer". Cette action mobilise les services de la ville concernés, mais également les partenaires associatifs et les centres sociaux, afin de pouvoir offrir aux parents et à leur enfant l'accès à un atelier "permis de naviguer" dans chacun des quartiers de la Ville, notamment sur le temps extrascolaire.
  - ✓ des ateliers « d'aide à l'usage des réseaux sociaux ». Dans la continuité de l'aide apportée aux jeunes collégiens et lycéens, pour mieux maîtriser leur profil sur les réseaux sociaux, pour des motifs de sécurité ou dans le cadre d'un usage professionnel, une plateforme simplifiée sera accessible pour certains actes administratifs obligatoires (trouver un logement, une demande d'emploi...).
- ✓ pour faciliter l'action de la ville en assurant une définition précise et pluriannuelle des besoins des écoles en matière de matériels ou mobiliers numériques

### 6 – Savoir nager

- Avec pour finalité de contribuer à prévenir les risques de noyade pour soi et pour les autres en contribuant à garantir le savoir nager pour tous les enfants de 10 ans
- ✓ En agissant à partir de 2 leviers :
  - ✓ Maintenir les rencontres de coordination et de programmation entre les services de la DSDEN de Maine-et-Loire et de la ville pour la programmation des activités savoir nager de tous les enfants du CP au CE2 et pour l'organisation de séances complémentaires sur des quartiers plus fragiles à destination des élèves du cycle 3.
  - ✓ Et assurer la réactualisation et l'évaluation du dispositif parcours du nageur ou « dauphin », construit en cohérence entre des personnels de l'éducation nationale, des personnels de l'école municipale de natation et d'autres acteurs associatifs.

### 7 –Connaitre les gestes qui sauvent

- ✓ Avec pour finalité d'assurer sa propre sécurité mais également celle des autres pour contribuer à son intégration de citoyen dans la vie de la cité.
- ✓ En agissant à partir de 3 leviers en particulier :

- ✓ Collaborer au repérage et à la constitution de binôme animateur/enseignant formé au PSC1 par école sur 4 ans dans l'objectif de leur permettre de soutenir la formation « apprendre à porter secours » aux enfants.
- ✓ Encourager les directions d'écoles à organiser au moins une fois par an, une opération sécurité générale dans l'école sur un temps partagé scolaire et périscolaire si possible, pour simuler des situations de mise en sécurité et pour évaluer les acquis collectifs en la matière.
- ✓ Informer les jeunes de plus de 16 ans de l'organisation annuelle de sessions PSCI et DSA sur le site du « J Angers connectés »

## 8 – S'épanouir par l'engagement citoyen

Avec pour finalité de faire des jeunes, des acteurs à part entière dans la Cité et valoriser leur place dans notre société.

- En agissant sur un levier en particulier
    - ✓ Faire connaître aux jeunes fréquentant un établissement scolaire du second degré les offres du site de la jeunesse Angers J Connecté susceptible de leur permettre de s'engager dans un projet humanitaire ou autre, de disposer de formation, de conseils ou d'aides matérielles ou financières selon leurs projets comme :
      - Les actions d'information, d'accueil et de conseils
      - Les animations, les événements, les forums organisés en vue d'inciter et valoriser l'engagement
      - les dispositifs et actions fondées sur la réciprocité : comme aide au BAFA, aide au départ en vacances, label Jeunesse engagée, permis citoyen, chantier éducatif, service civique...
      - Les formations type sensibilisation aux gestes qui sauvent, à l'utilisation du défibrillateur, le PSC1
- De valoriser les expériences extra et périscolaires vécues ou acquises par les jeunes dans leur parcours de formation et selon le cas d'en réinvestir les acquis dans les parcours éducatifs notamment le parcours citoyen.

## 9 – Mieux connaître le milieu de l'entreprise

Avec pour finalité de permettre à chaque jeune de, progressivement, découvrir et comprendre le monde économique et professionnel dont la connaissance de l'entreprise, afin de leur assurer les meilleures conditions pour les aider à construire leur projet professionnel.

- En agissant sur deux leviers :
  - ✓ Collaborer à un collectif à l'échelle de l'agglomération en charge de la mise en réseau des acteurs économiques et des établissements scolaires afin de garantir une adhésion des entreprises et à la création d'une offre continue et de qualité des stages pour tous les jeunes (stages d'observation, périodes de formation en milieu professionnel).
  - ✓ Faciliter et valoriser toutes les autres initiatives comme les visites d'entreprises, les événements ou les actions collaboratives de proximité des parents au sein des écoles

## Article 4 – La mise en œuvre

Au-delà de l'élaboration des projets d'actions comme exposés précédemment, les deux parties proposent de collaborer à la mise en place d'un dispositif de suivi et de valorisation des projets répondant aux orientations.

- **L'organisation**

- La mise en réseau des acteurs constitue un facteur important pour garantir la mise en cohérence des interventions de chacun. Le double maillage thématique et territorial existant est reconnu et même encouragé avec :
  - des régulations dites thématiques, entre les personnels de l'éducation nationale et les chefs de file PEL de la collectivité par orientations,
  - des régulations également par quartier entre les directions d'école, chefs d'établissement et les responsables territoriaux et éducatifs de la ville.

- **La valorisation des projets**

- A partir d'exigences éducatives partagées par les deux parties, la ville propose de mettre en place « un Label PEL » qui permet de repérer et de mobiliser les initiatives des acteurs du territoire souhaitant s'engager sur ce projet. Les critères de ce Label sont élaborés en articulation avec différents repères ou référentiels éducatifs structurant par ailleurs l'action des personnels de l'éducation nationale.
- Et considérant la volonté de la ville de garantir les valeurs de la République et les missions de l'Education Nationale, ce Label intègre également des attentes en matière de formation à la citoyenneté en s'appuyant pour partie sur les compétences du socle commun.

- **La communication des actions**

- la grande diversité des supports de communication utilisés par les acteurs ne permet plus de garantir la juste information aux publics concernés. Il est proposé par la Ville d'utiliser une application unique pour faire connaître aux Angevins les différentes offres éducatives du territoire, notamment les projets labélisés PEL pouvant les concerner.
- Ces offres éducatives labélisées s'inscrivent dans une réelle articulation avec les quatre parcours éducatifs scolaires mis en place progressivement depuis la rentrée 2015 (Avenir, de Santé, d'Éducation artistique et culturelle, Citoyen) et peuvent constituer des supports pédagogiques pour les enseignants.

- **La formation**

- Dans la mesure des possibilités, la DSDEN de Maine-et-Loire et la Ville d'Angers favoriseront des temps de formation sur la base des orientations retenues en format institutionnel ou sous forme interinstitutionnelle entre personnels de l'éducation nationale et acteurs éducatifs de la ville.

- **La valorisation des compétences de l'enfant et du jeune.**

- Les porteurs de projets Labélisés PEL facilitent et encouragent les jeunes à valoriser les expériences acquises sur des projets extra ou périscolaires dans leur espace numérique de travail. Ces pratiques hors temps scolaires, ainsi valorisées, contribuent à disposer d'un autre regard sur l'élève et de nouvelles ressources pour faciliter l'action des personnels de l'éducation nationale.
- Cette disposition vient enrichir les actions menées par les équipes des parcours de réussite éducative (PRE) et constitue également un nouveau levier pour soutenir les éducateurs ou les partenaires sociaux agissant en direction des publics les plus fragiles.

#### Article 5 - la gouvernance

Afin de conduire ce projet qui a pour vocation de proposer une mise en cohérence des actions éducatives agissant sur le territoire, tout en préservant les responsabilités des acteurs concernés, il est convenu :

- de mettre en place chaque année une rencontre institutionnelle entre l'IA-Dasen-et le Maire d'Angers afin de disposer d'une synthèse des actions mutuellement conduites et assurer les régulations ou arbitrages rendus nécessaires sur les différents points relevant de cette convention.
- de contribuer à l'organisation de rencontres tous les deux ans afin de rassembler les acteurs de terrains et notamment les parents dans le cadre des Assises de la famille et de l'éducation.
- de constituer un groupe restreint en charge d'assurer le suivi et la régulation de cette coopération.

#### Article 6 – Durée de la convention

La présente convention est établie sur la base des engagements du Conseil Municipal et pour la durée du mandat

Fait à l'Hôtel de Ville d'Angers,

Le, **13 FEV. 2018**

Le Maire

**Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Ahmed EL BAHRI**



Le directeur académique

**Benoît DECHAMBRE**

L'IA-Dasen